

Cours 3

II.3 Les différentes valeurs illocutoires selon Austin.

Pour distinguer un acte locutoire d'un acte illocutoire, Austin se fonde sur une taxinomie des différentes valeurs que peut prendre un acte illocutoire. Il prend une liste de cinq classes :

1. *Les Verdictifs*. Cette partie est déterminée par le fait d'un verdict rendu comme les verbes : acquitter, condamner, décréter que, évaluer, classer, analyser, etc. ils ne sont pas nécessairement catégoriques. Ils peuvent constituer, en effet à titre d'exemple, une estimation, une évaluation ou même une appréciation, explique Austin. C'est « *se prononcer sur ce qu'on découvre à propos d'un fait ou d'une valeur, mais dont, pour différentes raisons, on peut difficilement être sûr* »¹.
2. *Les Exercitifs*. Ce groupe se réfère à une activité de pouvoir, de droits, ou d'influences comme les verbes : désigner, ordonner, nommer, plaider, annuler, promulguer, etc. Cette classe est utilisée plus de la part des arbitres et des juges autant que les Verdictifs.
3. *Les Promissifs*. Son nom l'indique ; il s'agit d'un acte de promesse ou de prendre en charge quelque chose comme les verbes ou locutions : promettre, être décidé à, envisager de, s'engager, jurer de, opposer, garantir, etc. Il est vrai que « *ces énonciations nous engagent à une action, mais elles comportent aussi des déclarations ou manifestations d'intentions, qui ne sont pas proprement des promesses, ainsi que des attitudes assez vagues qu'on pourrait appeler des 'épousailles'* »²
4. *Les Comportatifs*. Ce type d'énonciation est lié aux attitudes et au « *comportement social* » tels que : les excuses, les félicitations, les recommandations, les condoléances, les jurons, les défis, etc. La conduite et les attitudes antérieures d'autrui impliquent une réaction et des manifestations d'attitudes. Ces derniers constituent, l'idée même de la classe des *comportatifs*. Austin illustre cette partie par des exemples comme pour la présentation d'excuses, le verbe « s'excuser », pour la sympathie : « *déplorer* », « *compatir* », « *présenter ses condoléances* », etc. Pour les attitudes : « *se dire offensé* », « *rendre hommage* », « *critiquer* », etc.
5. *Les Expositifs*. Qualifiée par leur complexité d'approche définitionnelle, cette classe s'inscrit dans la sphère **argumentative** et **conversationnelle**. Ils sont utilisés en général dans l'exposé : « *explication d'une façon de voir, conduite d'une argumentation, clarification de l'emploi et de la référence des mots* »³. Exemples : « je répons », « je démontre », « je concède », « j'illustre », « je tiens pour acquis », « je pose comme postulat ».

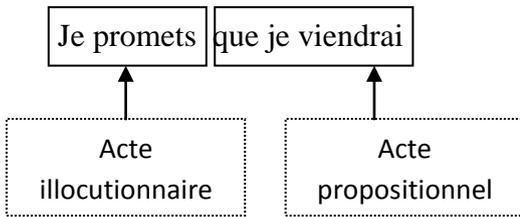
¹ AUSTIN, J. L., 1970, trad. française par G. LANE, *Quant dire c'est faire*, éd. Seuil, p. 153.

² Idem p.154.

³ Ibid 162.

III. La version Searlienne des actes de langage.

Exemple :



1. L'acte propositionnel et l'acte illocutionnaire (marqueur propositionnel et marqueur de force illocutionnaire).

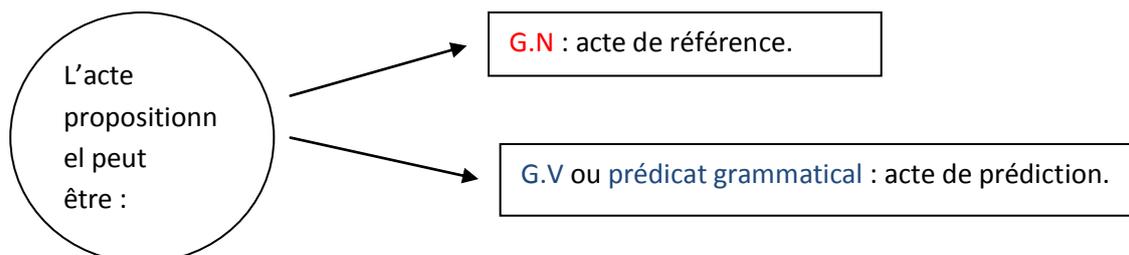
Searle part du **principe de l'unité de communication** et la production même du mot ou de la phrase et dans cette optique la production d'une occurrence de phrase est un acte de langage. Cela veut dire que pour Searle, tous les énoncés sont des actes du langage qu'ils soient constatifs ou performatifs, contrairement à Austin qui ne classe pas les constatifs comme acte de langage.

2. Le principe d'exprimabilité. Tout ce que l'on veut dire peut être dit. Searle va dire qu'énoncer une phrase dotée de signification revient à accomplir **quatre actes de langage** :

1. **Un acte d'énonciation** : qui consiste à énoncer des mots ou des phrases.
2. **Un acte propositionnel** : qui correspond à la **référence** ou à la **prédiction**.
3. **Un acte illocutionnaire** : qui consiste à poser une question, ordonner, promettre,...
4. **Un acte perlocutionnaire** : qui consiste à persuader, à convaincre, à effrayer,...

Pour Searle l'acte perlocutoire est optionnel (facultatif). Il note que les notions d'acte propositionnel et d'acte illocutionnaire sont étroitement liées à la forme linguistique (fig.1) :

- L'acte illocutionnaire correspond à une phrase complète ex : je promets.
- Les actes propositionnels correspondent à l'énonciation d'un **groupe nominal** s'il s'agit d'**acte de référence** et à l'énonciation d'un **groupe verbal** ou **prédicat grammatical** s'il s'agit d'**acte de prédiction**.



Comment dans un énoncé peut-on isoler la proposition fruit des actes propositionnel ?

Plusieurs énoncés ayant des forces illocutionnaires différentes peuvent exprimer la même proposition d'où l'importance face à un énoncé de distinguer la proposition exprimée par cet énoncé de l'acte illocutionnaire qu'il accomplit.

Prenons des exemples donnés par Searle :

- 1) Jean fume beaucoup (une affirmation)
- 2) Jean fume-t-il beaucoup ? (une question)
- 3) Fume beaucoup, Jean ! (un ordre)
- 4) Plutôt ciel que Jean fumât beaucoup ! (une exclamation/ un souhait)

Nous remarquons que c'est **la même proposition** qui est exprimée dans les quatre exemples mais chacun des énoncés accomplit **un acte illocutionnaire** différent, soit respectivement : une affirmation, une question, un ordre et une exclamation.

Exprimer une proposition c'est accomplir un acte propositionnel et ipso facto un acte illocutionnaire. Searle propose à partir de cette distinction de repérer deux éléments de la structure :

1. Le marqueur de contenu propositionnel.
2. Le marqueur de force illocutionnaire.

N.B :

La force illocutionnaire varie selon l'acte propositionnel, elle peut être faible, moyenne ou très forte. Elle permet d'agir et cela dépend du verbe utilisé ex : je vous promets (ici la force illocutionnaire est très forte car le verbe utilisé agit directement et efficacement sur l'interlocuteur.